

## **COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 JANVIER 2018**

### **DISPOSITIONS BUDGETAIRES APPLICABLES AVANT LE VOTE DU BUDGET 2018**

Après délibération le conseil municipal décide d'autoriser le Maire à effectuer des paiements en section de fonctionnement (limite budget n-1) et en investissement (limite 1/4 des crédits ouverts en n-1).

### **DOSSIER DETR 2018**

La DETR est une dotation de l'État destinée aux territoires ruraux qui permet d'accompagner les projets d'investissement.

Après délibération, le conseil municipal décide de présenter un dossier pour les grosses réparations des voiries communales. Le montant estimatif de ces travaux s'élève à 90 233,40 € H.T. Il est sollicité une DETR de 40 %.

### **PARTICIPATION BANQUE ALIMENTAIRE**

Après délibération le conseil municipal décide d'accorder la somme 144,27 € à la banque alimentaire du canton de St Julien-Chapteuil pour 2017.

Cette association vient en aide, entre autres, à des familles situées sur notre commune.

### **ADHESION ASSOCIATION MAIRES RURAUX DE FRANCE 2018**

Après délibération, le conseil municipal décide d'adhérer dès 2018 à cette association pour un montant annuel de 130 €.

### **TRAVAUX D'EXTENSION BASSE TENSION TOURNECOL**

Ces travaux doivent être réalisés par le Syndicat Départemental d'énergies de la Haute-Loire. La participation de la commune s'élève à 740 €.

### **TRAVAUX D'EXTENSION BASSE TENSION MONNAC**

Ces travaux doivent être réalisés par le Syndicat Départemental d'énergies de la Haute-Loire. La participation de la commune s'élève à 450 €.

### **PARTICIPATIONS BULLETIN MUNICIPAL**

Pour l'élaboration du bulletin municipal, des démarches sont engagées auprès des annonceurs publicitaires. La participation publicitaire demandée est de 120 €. Le Conseil municipal autorise le Maire à signer tous les actes afférant à l'édition du bulletin municipal ainsi qu'à l'encaissement des sommes correspondant au titre de la publicité dans celui-ci.

### **REQUETE EN REFERE**

Après délibération concernant le problème des cloches de l'Église, il est décidé de confier la défense des intérêts de la commune à Maître Schott, avocat au Puy en Velay.

### **ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE POUR LA RENTREE 2018**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que jusqu'à présent, les activités périscolaires

étaient gérées par la Communauté de Communes ce qui facilitait l'organisation des intervenants. Si les activités devaient être maintenues, ce serait à la commune d'en supporter l'organisation ce qui paraît difficile en terme d'emploi du temps et de recrutement d'intervenants et très incertain en terme de financement.

Une remarque est faite concernant les rythmes d'apprentissage des enfants qui seraient plus favorables les matins. Une hypothèse est émise de libérer une demi-journée pour conserver 5 matinées d'apprentissage mais dans ce cas de figure, le temps libre serait alors de la garderie et donc non bénéfique aux enfants et la mairie n'est pas favorable à organiser une garderie sur une demi-journée.

Il est proposé un vote concernant cette organisation, à savoir choisir entre 4 journées d'école ou 4 journées et demi.

Les résultats suivants sont enregistrés :

- favorables à une organisation du temps de travail sur 4 jours : 9
- favorable à une organisation du temps de travail sur 4,5 jours : 3
- ne se prononcent pas : 2

**Après délibération, le conseil municipal est favorable à 9 voix pour une organisation du temps scolaire sur 4 jours.**

Monsieur le Maire rappelle que la convention avec la Fondation 30 millions d'amis en faveur de la stérilisation des chats (mâles et femelles) sur la Commune est renouvelée tacitement à compter de ce mois de janvier 2018 pour une durée de 1 an.